

Le programme d'amélioration durable de l'Habitat : un programme d'intérêt général pour tous les habitants de l'agglo

Une agglo proche de vous et solidaire, c'est l'engagement pris par Thau agglo à travers le Projet d'agglo 2010-2020 pour contribuer à ce que chacun vive mieux, quels que soient ses revenus ou son âge. Le logement est au cœur des préoccupations quotidiennes des habitants, ici plus qu'ailleurs car le foncier est rare, cher et le bâti des centres-villes s'est progressivement dégradé.

A travers cette opération menée en partenariat avec l'Anah et le département de l'Hérault, Thau agglo se donne pour objectif de réhabiliter 250 logements devenus vétustes d'ici 2015, en investissant plus de 1,4M€ pour soutenir l'effort des propriétaires privés et améliorer les conditions de vie des habitants. A Sète, 350 logements dans le cœur de ville ancien feront l'objet d'une opération spécifique.

Grâce à ce programme destiné aux propriétaires privés, les logements inoccupés peuvent ainsi être réhabilités à moindre coût pour revenir sur le marché locatif. En effet, les jeunes ménages, les familles et les personnes âgées sont de plus en plus nombreux à rechercher un logement à loyer accessible sur l'agglo de Thau.

Des logements bien entretenus, c'est moins d'habitat indigne ou dégradé, moins de familles en situation de logement précaire, plus de personnes âgées modestes qui pourront vivre confortablement leurs vieux jours à domicile et plus de mixité sociale dans des quartiers urbains ou villageois rafraîchis et entretenus, où il fait bon vivre à nouveau.

Avec les aides déployées pour le logement social, ce sont plus de 9 M€ qui seront investis par Thau agglo pour un habitat durable et solidaire.

Informations pratiques :

Rendez-vous chaque mardi de 10h à 12h à la permanence tenue par Urbanis :

Espace Louise Michel
Mairie annexe de Balaruc-les-Bains
Quartier des usines
Rue des écoles



Une question ? Contactez Urbanis au 04 99 52 97 92

Plus d'infos sur <http://pigthau.aideshabitat.fr>

Thau agglo
4 avenue d'Aigues - BP 600
34110 Frontignan cedex
Tél : 04 67 46 47 48
www.thau-agglo.fr

Thau agglo s'engage pour un habitat durable et solidaire



Thau
AGGLO

Engagés par nature



Vous voulez réhabiliter votre logement ?

L'agglo aide Financièrement* les propriétaires pour leurs travaux

* Sous conditions

<http://pigthau.aideshabitat.fr>

Mieux vivre



L'accès au logement est un des enjeux sensibles auquel les habitants du territoire de l'agglomération se trouvent confrontés. Pour y répondre, Thau agglomération s'est dotée d'une politique volontariste et ambitieuse sur la période 2010-2020.

Un des axes de cette politique reste la lutte contre l'habitat vétuste ou très dégradé. C'est pourquoi Thau agglomération lance sur les 8 communes de son territoire un Programme d'intérêt général et ce, pour une durée de 5 ans. L'objectif est de réhabiliter près de 250 logements.

L'agglomération investit 1,4 M € dans cette réhabilitation dont plus de la moitié sous forme d'aides aux propriétaires privés.

Cette mise en synergie des initiatives privées et des ressources publiques va nous permettre d'apporter une réponse aux besoins en logements et de mieux vivre ensemble sur notre territoire.

Pierre Bouldoire
Président de Thau agglomération

Gérard Canovas
Vice-Président
Délégué à la politique
de la ville et à l'habitat

Quels travaux ?

Les travaux de rénovation

- Réfection dans les parties communes : façade, toiture, cage d'escalier...
- Réfection de planchers, menuiseries, électricité, plomberie, sanitaires, chauffage, redistribution des pièces...

Les travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées

- Adaptation de la salle de bain, installation d'un monte-escalier, aménagement de pièces en rez-de-chaussée, rampes d'accès...



Les travaux liés aux économies d'énergie

- Isolation de combles, doublage des murs, remplacement des menuiseries, changement de système de chauffage, ventilations,...

Des aides financières pour qui ?

■ Vous êtes propriétaire occupant

>> C'est votre résidence principale, actuelle ou future.

Le niveau de vos ressources ne doit pas dépasser un certain plafond. Ces dernières varient en fonction de vos revenus et du type de travaux.

■ Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez ou qui est inoccupé

>> Vous vous engagez à louer votre logement rénové pour une durée minimum de 9 ans et à pratiquer un loyer maîtrisé. Les subventions varient en fonction du type de travaux à réaliser et du niveau de loyer pratiqué.

■ Les conditions générales d'attribution :

- >> Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans.
- >> Attention : ne commencez pas vos travaux avant le dépôt de la demande de subvention.
- >> Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

■ De multiples avantages :

- >> Améliorez les performances énergétiques de votre logement pour faire des économies durables.
- >> Renovez votre appartement pour le mettre en location.
- >> Réhabilitez votre bien immobilier pour valoriser votre patrimoine.

■ Ne tardez pas à en profiter !

Cette opération est mise en place pour une période de 5 ans.

■ La marche à suivre

Thau agglomération a désigné un prestataire pour vous aider dans vos démarches, c'est l'équipe d'Urbanis.

Apportez votre projet, elle réalisera votre étude de faisabilité, vous accompagnera gratuitement dans le montage de votre dossier et vous donnera tous les détails pour mener à bien votre demande de subventions.

L'équipe se déplace sur rendez-vous.

Tél. : 04 99 52 97 92

